

## LETTRÉ AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP SYNERGIES GLOBAL CONVICTIONS FR001400E002

Paris, le 4 avril 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Synergies Global Convictions géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de la modification suivante à venir.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, les modifications suivantes vont être effectuées à compter du 11 avril 2025 :

- La possibilité d'investir en obligations (y compris des obligations callable ou puttable), titres de créances et instruments du marché monétaire en direct a été intégrée dans la limite des expositions indiquées dans la stratégie d'investissement. Cela n'impacte ainsi pas le profil rendement/risque de votre FCP.
- La possibilité pour votre FCP d'être exposé jusqu'à 10% de l'actif net aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »).
- Augmentation des frais de fonctionnement et autres services de 0,20% de l'actif net à 0,50% maximum conformément à la lettre qui vous a été transmise en date du 10 mars 2025.

A noter que ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Nous vous rappelons que les rapports semestriels et annuels (rapports réglementaires) de votre FCP sont disponibles au siège de la société Auris Gestion et peuvent, par ailleurs, vous être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann - 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse [serviceclients@aurisgestion.com](mailto:serviceclients@aurisgestion.com).

En cas de difficultés, vous pouvez joindre le (+33) 1 42 25 86 19 ou encore le (+33) 1 42 25 83 40.

Cette même adresse e-mail ou ces numéros de téléphone peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, la dernière version de la documentation réglementaire de votre FCP (prospectus, document d'information clé...).

Par ailleurs, vous pouvez contacter le Service Clients ([serviceclients@aurisgestion.com](mailto:serviceclients@aurisgestion.com) / (+33) 1 42 25 86 19) afin d'obtenir le reporting mensuel de votre FCP ainsi que l'historique des valeurs liquidatives.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le **11 avril 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Oui**
- **Augmentation du profil de risque : Oui, en raison de la possibilité d'investir sur des CoCos.**
- **Augmentation potentielle des frais : Oui**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significative**



### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant		Après	
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>				
<b>Méthode de sélection des titres</b>	- Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire en direct : Néant.		- Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire en direct : [0% ; 50%].	
<b>Modification du profil de rendement/risque</b>				
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques</b>	- Obligations contingentes convertibles : Néant		- Obligations contingentes convertibles : [0% ; 10%]	+
	Avant		Après	
<b>Frais</b>				
<b>Frais de fonctionnement et autres services</b>	0,20% TTC (Taux maximum)		0,50% TTC (Taux maximum)	



**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Sébastien GRASSET**  
 Directeur Général  
 Directeur de l'Asset Management